

SURROGACY AND THE POLITICS OF COMMODIFICATION

PROFESSOR ELIZABETH S. SCOTT

MATERNITE DE SUBSTITUTION ET POLITIQUES DE REGULATION

Résumé en français par l'association CLARA

Cet essai examine l'évolution de la situation sociale et du sens politique des arrangements de maternité de substitution au cours des vingt années écoulées aux USA depuis que cette première question a attiré l'attention du public dans le cadre de l'affaire Baby M dans les années 1980. Dans le long cours des jugements de l'affaire Baby M, la maternité de substitution a été effectivement cadrée comme une illégitime marchandisation : vente d'enfant et exploitation des femmes. Ce cadrage peut être attribué à une panique morale générée par les médias, les politiciens et une coalition de groupes d'intérêts opposés à la maternité de substitution - surtout les féministes et religieux conservateurs. Ce cadrage de la maternité de substitution comme marchandisation a eu des effets considérables sur la réglementation juridique. Dans la période l'après-Baby M, le législateur s'est orienté dans de nombreux états vers l'interdiction ou la réglementation stricte des arrangements de maternité de substitution. Néanmoins, au cours des dernières années, le cadrage de la maternité de substitution comme marchandisation a été remplacé dans une large mesure, par une perception plus neutre, qui met l'accent sur l'utilité du service rendue par des gestatrices à des couples sans enfants. En outre, au cours de la dernière décennie, les législateurs ont de plus en plus mis l'accent sur la réduction de l'incertitude juridique en mettant en place des procédures établissant le statut parental des parents intentionnels.

Cet essai vise à expliquer ces changements. Plusieurs facteurs ont été importants : d'abord, l'hostilité à la maternité de substitution a diminué parce que la panique morale s'est dissipée. En effet, quasiment toutes les catastrophes ou préjudices annoncés ne se sont pas été réalisés. En outre, les progrès de la fécondation in vitro (FIV) ont étendu la pratique de la gestation pour autrui, qui est moins perçue comme marchandisation que la procréation pour autrui, et donc, jugée plus acceptable. Enfin, l'intérêt de la dynamique des groupes de pression a changé: les groupes féministes se sont retirés, le plus probablement du fait que les types d'arguments avancés contre la maternité de substitution se retrouvent de plus en plus dans le discours des groupes de pressions qui tentent à faire interdire l'avortement. Ces conditions ont contribué à un climat politique dans lequel le législateur a adopté une approche pragmatique, privilégiant la réglementation à l'interdiction dans le but de minimiser le coût social de la maternité de substitution.